

## **La révision du SCOT : bilan année 2013**

Le commissaire enquêteur a donné en janvier 2013 un avis favorable assorti de quelques recommandations au dossier du SCOT de l'ouest de la plaine de France qui a été mis en enquête publique à la fin de l'année 2012.

Fruit d'un long travail d'élaboration et de toute une série de travaux et d'études dont un diagnostic précis, les pièces du dossier ont fait le point sur le territoire et suggéré un certain nombre de préconisations. Des réunions publiques et des lettres SCOT infos ont depuis 2010 fait état régulièrement de l'avancement du travail de révision.

Un territoire rassemblant 70 000 habitants sur 13 200 hectares.

Le SMEP regroupe 21 communes soit un peu plus de 70 000 habitants sur 13 200 hectares. A titre de comparaison, Paris intramuros est égale à 10 000 hectares. Espace de transition entre l'urbain au sud et le rural au nord (de Saint-Brice à Viarmes), en bordure de massifs forestiers de Montmorency, l'Isle-Adam et Carnelle, ce secteur géographique est composé de deux communautés de communes : Carnelle Pays de France au nord et Ouest de la plaine de France, au Sud (frange suburbaine de Bouffémont à Saint-Brice).

Le diagnostic a identifié un bassin de vie de plus de 70 000 habitants, un bassin d'emploi de 16 000 emplois et un espace encore à 80 % naturel dont 41% de surfaces agricoles. Le cadre de vie et l'attractivité ont été reconnus comme un élément identifiant important. Les enjeux-clé ont cependant fait l'objet des réflexions des groupes de travail et des réunions publiques à savoir : effet de l'autoroute A16, modes d'urbanisation autour des grands axes routiers ( exRN1/RD301, RD 909), préservation de la biodiversité , type de développement économique à concevoir, problèmes liés à la ligne H de la voie ferrée Paris-Persan-Beaumont et réalité d'un territoire tourné en partie vers l'extérieur du fait des migrations de travail ( vers Paris, Cergy, Roissy.. ) Quatre territoires de référence ont été identifiés et nommés à savoir : La croix verte, Le PNR, le cœur urbain (la frange sud en fait) et le territoire des forêts.

Des actions prioritaires dégagées lors de l'élaboration du SCOT de l'ouest de la plaine de France.

Le SCOT s'articule autour des objectifs suivants : assurer un développement qualitatif de l'économie et de l'emploi , permettre un accroissement mais limité de la population , assurer la préservation de l'économie agricole , des paysages , de l'environnement et du cadre de vie, faire en sorte qu'il y ait une évolution des villes et des communes rurales en axant le développement sur le tissu urbain existant (notion de densification plutôt que de consommation de l'espace agricole).

Les actions prioritaires qui ont été dégagées lors des travaux d'élaboration sont :

-aménager le nord de la francilienne en fonction du tracé A16 (réorganisation de tout le secteur de la croix verte) -définir les formes et les moyens du renouvellement urbain -établir une trame verte et bleue pour le territoire et déterminer un schéma des liaisons douces (l'économie touristique surtout pour le nord adossé à un parc naturel régional a été considérée comme un levier important de ce secteur).

-développer une politique de préservation des ressources naturelles du territoire, des pollutions et des nuisances.

-organiser le développement de la communication numérique en direction de la population et surtout envisager l'équipement de nouvelles opérations d'aménagement, notamment à caractère économique à très haut débit.

-mettre en place des outils de programmation, d'aménagement, et au niveau commercial développés sur ce secteur.

Des objectifs quantitatifs pour le SCOT de l'ouest de la plaine de France Les objectifs quantitatifs ont été présentés dans les différentes pièces du dossier, voici les principaux éléments :

Le SCOT envisage une population de 81 000 habitants, soit une croissance de 0,68% par an et un peu plus de 4 800 logements pour 2030, date de programmation du document.

Les besoins nécessaires à ce type de développement en espace ont été estimés à 140/170 hectares dont 60/70 hectares pour le résidentiel et 80/100 hectares pour l'économique et ce, toujours pour 2030 Le souci d'économiser l'espace non bâti est l'une des principales orientations du SCOT.

Pour les nouveaux logements et opérations urbaines, environ 70% devraient être localisés dans le tissu urbain constitué, ce que l'on constate d'ailleurs d'ores et déjà dans des communes comme Domont, Saint-Brice ou Moisselles.

Les pôles de centralité définis correspondent aux communes les plus importantes de la frange suburbaine du sud (Domont et Saint-Brice), au centre urbain de Maffliers-Montsoul et dans une certaine mesure à la ville centre de Viarmes.

Des priorités en termes d'activités qualitatives pour le SCOT de l'ouest de la plaine de France.

Le développement des activités qualitatives ainsi que celui de l'artisanat, constituent des priorités du SCOT. L'économie résultant des activités touristiques et des loisirs sera privilégiée. La réhabilitation de l'importante zone commerciale du val d'Ezanville-Moisselles, jugée obsolète, a donné lieu à un programme ambitieux.

Les problèmes de mobilité et de transport, toujours importants dans les secteurs mi-ruraux et mi-urbains, ont fait l'objet d'un certain nombre de réflexions et de demandes. La ligne H, du ressort du STIF et de RFF, devra faire l'objet d'améliorations car elle est considérée comme l'épine dorsale du territoire. Le Scot propose la réalisation d'aires de covoiturage, en particulier au niveau de la Francilienne et ce, pour Cergy-Pontoise et Roissy-CDG, les deux grands pôles attractifs.

Le document a enfin identifié l'importance de la grande agriculture de plateau mais celle aussi spécialisée (vergers, cueillette, silo de niveau régional et activités liés à l'agro-alimentaire) comme une donnée importante de tout le territoire.

Le DOO (document d'orientation et d'objectifs) a fait de la notion de qualité environnementale un point fort pour la définition de l'originalité de cet espace valoisien (identification des cœurs de biodiversité, rôle de la trame verte et bleue).

Le SCOT, document important d'aménagement, se propose, pour une durée de 20 ans de répondre aux enjeux majeurs qui ont été relevés.